

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Eleves-en-situation-de-handicap-les-enseignants-referents-ERSH-sont-essentiels>



école & société



Élèves en situation de handicap : les enseignants référents-ERSH sont essentiels

- Éducation - Actu -
Publication date: vendredi 11 octobre 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

À l'école, au collège et au lycée, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH) sont l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Ils sont un maillon essentiel qui permet aux enseignants d'accueillir dans les meilleures conditions possibles ces élèves dans leurs classes.

Des missions multiples et chronophages

Ces enseignants référents sont l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève en situation de handicap.

L'ERSH réunit les équipes de suivi de scolarité afin de faciliter et assurer le suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et procéder à son évaluation dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé, y compris la scolarisation dans un établissement sanitaire ou médico-social et dans les établissements d'enseignement relevant du ministère chargé de l'agriculture. Il en est de même pour les élèves bénéficiant d'une scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier, avec ou sans intervention du Centre national d'enseignement à distance.

L'ERSH a la responsabilité de collecter et de mettre à jour les données, comme les notifications MDPH, par exemple, pour chaque élève relevant de son secteur.

Un quotidien de plus en plus difficile

En mettant en œuvre ces missions, les ERSH ont à cœur d'améliorer le travail de tous leurs collègues mais force est de constater que leur charge de travail est devenue insoutenable. L'augmentation continue du nombre d'élèves ayant une notification MDPH, les difficultés liées à la gestion des bases de données, les difficultés liées parfois aux relations avec les différents partenaires, les difficultés de prise en compte des déplacements, etc. génèrent chez beaucoup d'ERSH un épuisement et un mal-être au travail.

Beaucoup des postes sont vacants, on observe un turn-over important, nos collègues font part de leur désarroi. Cela ne peut plus durer. Ces conditions de travail dégradées se répercutent aussi sur celle des enseignants.

L'avis du SE-Unsa

Les enseignants, les AESH, ainsi que les familles d'élèves en situation de handicap ne peuvent pas continuer à faire les frais de cet immense gâchis humain.

C'est pourquoi le SE-Unsa a demandé une audience au ministère de l'Éducation nationale avec pour unique objet la situation des ERSH dans le but d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le SE-Unsa va également rencontrer l'association des départements de France et la présidente de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

> > [Lire notre courrier adressé au ministère](#)